

INTÉRESSEMENT 2026-2028 UN ACCORD LOIN D'ÊTRE À LA HAUTEUR !

L'INTÉRESSEMENT DOIT RÉCOMPENSER NOS EFFORTS,
PAS DÉPENDRE DE DÉCISIONS QUI NOUS ÉCHAPPENT !



NOTRE ANALYSE SANS LANGUE DE BOIS



TROP D'INDICATEURS HORS DE NOTRE CONTRÔLE

Marché immobilier, décisions de l'État, budgets, enveloppes financières... Autant de facteurs externes sur lesquels nous n'avons aucun levier.



UN DISPOSITIF COMPLEXE ET PEU LISIBLE

Nombreux critères, seuils, bonus, avenants annuels... Difficile d'anticiper le montant de notre intéressement et encore plus de le comprendre !



UN CARACTÈRE INCITATIF QUI S'AFFAIBLIT

Quand notre implication n'a qu'une influence limitée sur le résultat final, l'intéressement perd sa fonction première de motivation.



DES OBJECTIFS MODIFIABLES CHAQUE ANNÉE

La Direction peut redéfinir objectifs et seuils par avenant : moins de visibilité, moins de stabilité, plus d'incertitudes !



DES ABSENCES QUI PÉNALISENT

Maladies ordinaires, accidents de trajet, congés parentaux... Ces absences réduisent fortement l'intéressement et créent un sentiment d'injustice.



MANQUE DE TRANSPARENCE

L'information existe mais reste trop technique et insuffisamment pédagogique. Nous devons comprendre pour adhérer !

NOTRE EXPERTISE : CE QUE NOUS RETENONS



UN ACCORD TECHNIQUEMENT SOLIDE, MAIS UNE CONTRADICTION DE FOND

L'accord respecte le Code du travail et comporte des dispositions d'équité (répartition 50 % rémunération / 50 % présence, plancher à 35 000 € et plafond à 80 000 €). Mais une partie importante des indicateurs dépend de facteurs extérieurs sur lesquels nous n'avons pas prise.



DES INDICATEURS PEU MAÎTRISABLES = UN INTÉRESSEMENT ALÉATOIRE

Quand notre engagement n'a qu'une influence limitée, l'intéressement devient une prime aléatoire. Il perd son rôle de levier de motivation et peut évoluer indépendamment de la qualité de notre travail.



TROP COMPLEXE, TROP TECHNIQUE, TROP DE SEUILS

Le nombre d'indicateurs, leur technicité et les mécanismes de seuil rendent le dispositif difficilement lisible. Pour la majorité des salariés, il sera presque impossible d'anticiper ou de comprendre pourquoi le montant varie d'une année sur l'autre.



OBJECTIFS MODIFIABLES CHAQUE ANNÉE : MOINS DE VISIBILITÉ

Les objectifs et les seuils peuvent être redéfinis annuellement par avenant. Si cela permet d'adapter le dispositif, cela réduit aussi la stabilité et la prévisibilité attendues d'un accord conclu pour 3 ans.



RÉPARTITION : UN POINT POSITIF À PRÉSERVER

Le partage à parts égales entre rémunération et présence, avec le plancher de 35 000 € et le plafond de 80 000 €, limite les écarts et protège les bas salaires. C'est un mécanisme de solidarité interne plus équilibré que dans de nombreux accords.



DES SITUATIONS QUI RESTENT INJUSTES

Certaines absences non assimilées à du temps de travail effectif peuvent conduire à une baisse importante de l'intéressement, notamment pour des problèmes de santé sans lien avec l'engagement professionnel.

NOTRE DEMANDE POUR LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS



DES INDICATEURS
MAÎTRISABLES
PAR LES ÉQUIPES
ET CENTRÉS SUR

LA QUALITÉ DE SERVICE,
LES DÉLAIS, LA SATISFACTION
ET LA COOPÉRATION.



UN DISPOSITIF
SIMPLE, LISIBLE
ET PRÉVISIBLE,
AVEC MOINS
D'INDICATEURS ET
MOINS D'EFFETS
DE SEUIL.



UNE INFORMATION
RÉGULIÈRE, CLAIRE
ET PÉDAGOGIQUE,
AVEC UN TABLEAU
DE BORD PARTAGÉ
ET DES SIMULATIONS
INDIVIDUELLES.



UNE MEILLEURE
PRISE EN COMPTE
DES ABSENCES
LIÉES À LA SANTÉ
DANS UNE LOGIQUE
D'ÉQUITÉ ET DE
RECONNAISSANCE.

NOTRE TRAVAIL DOIT ÊTRE
RECONNU, PAS SUBIR
LES ALÉAS DU MARCHÉ
OU DES ARBITRAGES
BUDGÉTAIRES !

SANS SIGNATURE MAJORITAIRE DES SYNDICATS, PAS D'INTÉRESSEMENT PENDANT 3 ANS !
FO ACTION LOGEMENT A SIGNÉ, EN RESPONSABILITÉ !



UNE SIGNATURE POUR PROTÉGER LES SALARIÉS.
PAS POUR CAUTIONNER LA MÉTHODE.

INFORMER - ACCOMPAGNER - SOUTENIR - DÉFENDRE

Contactez-nous !



fo-actionlogement.fr



fo-ctionlogement@outlook.fr

SCANNEZ-MOI !

NOS DÉLÉGUÉES SYNDICALES :

Anne-Marie PRECHOUX

tél : 06 81 78 07 05

Sylvie PRIEM

tél : 06 10 38 72 25

Fadila ZAROUR

tél : 06 22 68 64 32



Pour toute question ou suggestion et pour recevoir nos communications,
contactez-nous en transmettant votre adresse mail personnelle à :

fo-actionlogement@outlook.fr

